VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

No 61,661—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

IN RE FRANCISCO PARADELA Y GESTAL ET ALS VS LES ENFANTS MINEURS DE ANTONIO PARADELA Y GESTAL ET ALS.

PAR W. C H. ROBINSON, Agent de Propriétés Foncières et Encanteur—Bureau 812 rue Commune, Bâtisse Hennen—Il sera vendu, à la Bourse des Propriété Foncières, No 840 rue Commune, la propriété ci dessous décrite, le 21 JUIN 1900, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No 61,661, in re de la vente en partage de Francisco Paradela y Gestal et als vs les enfants mineurs de Antonio Paradela y Gestal et als, daté et signé le 14 mai 1900, ledit ordre à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, des propriétés ci après décrites:

1904-1908 ST-PIERRE.

1. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'ilet No 240, borné par les rues St Pierre, Promenade Carondelet, Nord Roman et Nord Prieur, désigné par le No 2 sur un plan fait par Geo H. Grandjean, ingénieur civil et voyer ledit lot mesurant en mesure américaine 36' 0" 2''' de face à la rue St Pierre, 100' 1" 6''' sur le côté du lot No 1, 100' 4" 7''' sur le côté du lot No 3, 35' 7" de largeur dans le fond.

Les améliorations compeennent un cottage double en bois, deux chambres à coucher, salle à manger et cuisine de chaque côté. Loué pour $20 par mois.

1910-1912 ST-PIERRE.

2. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné par le No 3 sur un plan de George H. Grandjean; ledit lot mesure 36' 0" 3''' de face à la rue St Pierre, 100' 4" 7''' sur le côté du lot No 2, 100' 8" sur le côté du lot No 4 et 35' 11" dans le fond.

Les améliorations comp ennent un cottage double en bois, deux chambres à coucher, salle à manger et cuisine de chaque côté. Loué pour 120 par mois.

1916-1918 ST PIERRE.

3. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur ledit plan de Grandjean; ledit lot mesure 36' 1" 4''' de face à la rue St Pierre, 100' 8" sur le côté du lot No 3, 100' 11" 1''' sur le côté du lot No 5 36' 1" 4''' de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, deux chambres à coucher, salle à manger et cuisine de chaque côté. Loué à $20 par mois.

1920-1922 ST-PIERRE.

4 Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No cinq (5) sur edit plan de Grandjean, ledit lot mesure d'après ledit plan 34' 5" 4''' de face à la rue St Pierre 100' 12" 1''' sur le côté du lot No 4, 101' 2" 2'' sur le côté du lot No 6 et 34' 5" 4''' de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, deux chambres à coucher, salle à manger et cuisine de chaque côté. Loué à $20 par mois.

1924 ST-PIERRE.

5. Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No 6, sur ledit plan de Grandjean ledit lot mesure 9' 4" 3''' de face à la rue St Pierre, 53' 7" 7'' dans le fond sur une profondeur de 123' 8" 4''' sur une ligne de côté près du lot No 5, et 132' 5" 6''' sur une ligne oblique, adjacente au lot No 7.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, deux chambres et cuisine, grande cour et hangar. Loué à $10 par mois.

615-617 ROMAN.

6. Un certain lot de terre, le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné par le No 30 sur ledit plan de Grandjean, ledit lot mesure 32' 7" de face à la rue Roman, 82' 7" de largeur dans le fond sur 109' de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, trois chambres et cuisine, grande cour et hangar de chaque côté. Loué à raison de $20 par mois.

1901-1903 PROMENADE CARONDELET.

7. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné par le No 19 sur ledit plan de Grandjean, dont il est parlé ci dessus, ledit lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Nord Roman et mesure 38' 4" 2''' de face à la Promenade Carondelet, 38' 3" largeur dans le fond sur une profondeur de 102' 3" 1''' sur la ligne de côté du lot No 18 et 98' 6" 3''' de profondeur et face à la rue Nord Roman.

Les améliorations comprennent un cottage simple et magasin, sujet à un bail expirant le 10 juillet 1900. Loué $15 par mois.

811 MARAIS.

8. Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District, dans l'ilet No 168, borné par les rues Marais, Villeré, Ste Anne et Dumaine, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, daté le 11 avril 1848, mesurant en mesure américaine, le tout plus ou moins comme suit, à savoir: Le lot No 2 mesure 30' 6" de face à la rue Marais, sur 96' 4" de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 3 mesure 30' 6" de face à la rue Marais sur 96' 4" de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois, à deux étages: salons doubles, grand corridor, salle à manger et cuisine, grandes cour et écurie, à peu près dix chambres en tout; désignée par les Nos 2 et 3. Louée à $20 par mois.

1411 PROMENADE CARONDELET.

9. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'ilet No 164, borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Marais et Villeré, désigné comme lot No 3 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, daté le 26 mai, 1845; ledit lot mesure, en mesure américaine, 32' 2" sur la Promenade Carondelet, 34' de face à la rue St Pierre sur 102' 11" 7'' de profondeur sur le côté du lot No 2 et 105' 5" 5'' sur la ligne du lot No 4, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, occupée par un forgeron. Louée $10 par mois.

1327 PROMENADE CARONDELET.

10. Un certain lot de terré, situé dans le Deuxième District, l'ilet No 151 borné par la Promenade Carondelet, Pentres St-Pierre, Trémé et Marais, désigné par le No 7 et mesurant 30' 1" 2''' de face à la Promenade Carondelet, 30' de face à la rue St-Pierre, sur 85' 3" 4'' de profondeur sur le côté du lot No 8 et 83' 5" 2''' sur la ligne du lot No 6, le tout en mesure française, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, six chambres et magasin. Louée $26 par mois

600-602-606 MARAIS.

11. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 152 borné par les rues Marais, Trémé, Toulouse et la Promenade Carondelet désigné par la lettre A sur un devis fait par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 2 avril 1900, ledit lot mesure en mesure américaine 57' 8" 2''' de face à la rue Marais, 65' 8" 1''' de face à la rue Toulouse, 6' 11" de face à la Promenade Carondelet et 62' 9" 5''' dans le fond, séparant ledit lot du lot B sur le ci dessus devis

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages trois chambres en haut, No 600 est loué à $17 par mois, sujet à un bail expirant le 1er octobre 1900, 602 vacant, 606 loué à $15 par mois.

TOULOUSE.

12. Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 152 borné par les rues Marais, Trémé et Toulouse et la Promenade Carondelet, [illegible] par les lettres B et C sur un devis [illegible] par Geo. H Grandjean, ingénieur civil et [illegible], daté le 2 avril 1900, ledits lots mesuré[illegible] comme suit à savoir:

Lot B est contigu [illegible] A et est à une distance de la rue Mar[illegible] 65' 8" 1''' et mesure 40' 3" de face à [illegible] Toulouse 40' 4" 6''' à la Promenade Carondelet sur une profondeur de rue à rue de 62' 9" 5''' sur la ligne du lot A et 65' 11" 4''' sur la ligne du lot C.

Lot C est contigu au lot B et mesure 22' 3" sur la rue Toulouse, 22' 4" à la Promenade Carondelet sur une profondeur de rue à rue de 65' 11" 4''' sur la ligne du lot B et 67' 8" 2''' sur le côté le plus près de la rue Liberté ou Trémé.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, trois chambres en haut, magasin et une chambre en bas, grande dépendance de chaque côté.

3-9 CLAIBORNE.

13. Un certain lot de terre situé dans le deuxième district, dans l'ilet No 214, borné par l'avenue Nord Claiborne, les rues Nord Derbigny, Bienville et Conti désigné par le No 6 sur un devis d'arpentage fait par Geo H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 2 avril 1900, ledit lot de terre mesure, en mesure américaine, 25' 0" 6''' de face à l'avenue Claiborne sur 127, 10" 6''' de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 6 étant distant du coin de l'avenue Nord Claiborne et Bienville de 135' 3" 6'''.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, cinq chambres et grande cour. Louée $15 par mois.

ROBERTSON ET TOULOUSE.

14. Neuf certains lots de terre situés dans le Deuxième District, dans l'ilet No 192, borné par les rues Robertson, Toulouse, St Louis et Nord Claiborne, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur un devis fait par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 3 avril, 1900, d'après lequel devis lesdits lots mesurent, en mesure américaine, comme il suit à savoir:

Lots Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 29' 4" 2''' de face à la rue Toulouse sur 115' 3" 4''' de profondeur entre lignes parallèles; lot No 13 commençant à une distance de 40 pieds du coin de la rue Toulouse et de la rue Nord Claiborne.

Lots Nos 16, 17, 18 et 19 sont contigus et mesurent chacun 32' 0" et 1''' de face à la rue Robertson sur 128' 0" 4" de profondeur entre lignes parallèles, lot No 16 forme le coin des rues Toulouse et Robertson. Lots Nos 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32' 0" 2''' de face à la rue Robertson sur 128' 0" 4" de profondeur entre lignes parallèles.

15. Cinq certains lots de terre situés dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par a Promenade Carondelet, les rues St. Pierre, Nord Roman, Nord Prieur, désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18 sur le plan de Grandjean dont il est parlé ci-dessus et d'après lequel plan lesdits lots mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lot No 14 commence à une distance de 98' 4" 4''' du coin de la rue Nord Prieur et de la Promenade Carondelet et mesure 29' 9" 5'' de face à la Promenade Carondelet sur une première profondeur de 123' 6" 4" parallèle à la rue Prieur et contigu au lot No 13 et 9, se rétrécissant le long de la ligne du fond du lot No 6 18' 6" 2" à angle droit à la rue Prieur, ayant de la une profondeur de 22' 6" 2" le long de la ligne de côté du lot No 6, de là 11' 4" 2''' sur la ligne du fond du lot No 5 et 144' 1" 2''' sur la ligne le séparant du lot No 15.

Lot No 15 mesure 29' 8" 4''' de face à la Promenade Carondelet, 29' 8" 3''' dans le fond, 141' 1" 2''' sur la ligne du côté du lot No 14, et 142' 11" 6''' sur le côté du lot No 16.

Lot No 16 est contigu au lot No 15 et mesure 29' 9" 5''' de face à la Promenade Carondelet, 29' 8" 3''' dans le fond, 141' 11" 6''' sur le côté du lot No 15, et 139' 10" 3" sur le côté du lot No 17.

Lot No 17 est contigu au lot No 16 et mesure 35' 6" de face à la Promenade Carondelet, 35' 4" 4''' de largeur dans le fond 107' 5" 3''' sur le côté du lot No 16, et 104' 8" 2'' sur le côté du lot No 18.

Lot No 18 est contigu au lot No 17 et mesure 35' 6" de face à la Promenade Carondelet, 35' 4" 4''' de largeur dans le fond, 104' 8" 2'' sur le côté du lot No 17, et 102' 3" 1''' sur le côté du lot No 19.

SIX LOTS SUR LA RUE STE ANNE, ENTRE L'AVENUE HAGAN ET LA RUE MOSS.

16. Six certains lots de terre situés dans le Deuxième District dans l'ilet No 462 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Moss et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 32, 33, 34, 35, 36 et 37 sur un plan fait par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 3 avril 1900 et mesuré en mesure américaine comme suit, à savoir:

Lot No 32 mesure 30' de face à la rue Ste Anne, la même largeur dans le fond sur 166' 11" 7''' sur le côté vers l'avenue Hagan par 167' 0" 2''' sur le côté du lot No 33.

Lot No 33 est contigu au lot No 32 et mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne, 167' 0" 2''' de profondeur sur le côté vers le lot No 32, et 167' 0" 6''' sur le côté du lot No 34 et 30' de largeur dans le fond.

Lot No 34 est contigu au lot No 33 et mesure 30' de face à la rue Ste Anne, la même largeur dans le fond, 167' 0" 4''' de profondeur sur le côté du lot No 33 et 167' 1" 2''' sur le côté du lot No 35.

Lot No 35 est contigu au lot No 34 et mesure 30' de face à la rue Ste Anne, la même largeur dans le fond 16' 1" 1''' sur le côté du lot No 34, et 167' 1" 4''' sur le côté du lot No 36.

Lot No 36 mesure 30' de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond par 167' 1" 4''' de profondeur du côté du lot No 35, et 167' 2" de prosondeur sur le côté du lot No 37.

Lot No 37 est contigu au lot No 36 et mesure 30' de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond, 167' 2" sur le côté du lot No 36 et 167' 2" 3''' sur l'autre côté le plus près de la rue Moss.

17. Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District dans l'ilet No 462, borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Moss et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 13 et 14, sur un plan fait par Geo H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 3 avril 1900 lesdits lots mesurent d'après ledit devis, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 13 mesure 30' de face à la rue Dumaine sur 167' 2" sur le côté du lot No 12 167' 1" 4''' sur le côté du lot No 14, et 30' de largeur dans le fond

Lot No 14 est contigu au lot No 13 et mesure 30' de face à la rue Dumaine, 167' 1" 4''' sur le côté du lot No 13 et 167' 1" 1''' sur le côté du lot No 15 et 30' de largeur dans la fond.

COIN DES RUES NOUVELLE-ORLEAS ET MAGISTRAT.

18. Six (6) certains lots de terre, situés dans le Troisième District, dans l'ilet No 1334 borné par les rues Nouvelle Orléans, Nouveau St-Bernard, Vertu et Magistrat, désignés par les Nos 1, 4, 5 6, 7 et 8, mesurant comme suit, à savoir:

Lot No 1 forme le coin des rues Nouvelle-Orléans et Magistrat et mesure 30' de face à la rue Nouvelle-Orléans par 10' sur la rue Magistrat.

Lots Nos 4 et 5 mesurent chacun 30' sur la rue Nouvelle Oeléans par 100' de profondeur.

Lot No 6 mesure 30' sur la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de 111' 5" 1'' sur la ligne du côté près du lot No 5, et 97' 6" 4''' sur la ligne du lot No 7 et 33' 5" dans le fond.

Lot No 7 mesure 30' sur la rue Nouvelle Orléans par 97' 0" 4''' sur le côté du lot No 6 et 82' 3" 7''' sur le côté du lot No 8 et 33' 5" dans le fond.

Lot No 8 mesure 30' sur la rue Nouvelle Orléans par 82' 3" 7''' sur le côté du lot No 7 et 67' 7" 2'' sur l'autre ligne de côté et 33' 5" dans le fond.

RUE DUBLIN (CARROLLTON)

19. Un certain ilet de terre avec toutes les améliorat ons qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, désigné par le No 165, borné par les rues Dublin, Madison, Plum et Fifth, mesurant 30 01' sur chacune des rues Dublin et Madison sur 3 6' sur chacunes des rues Plum et Fifth.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, en billets datés du jour du passage des actes de vente, et portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale; les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et transférer les polices aux vendeurs Actes de vente devant contenir toutes les clauses de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de ville et d'Etat et toutes les taxes de 1900, les timbres du revenu de l'intérieur des Etats Unis, et devant être déposés entre les mains de l'encanteur, 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication, et si les acquéreurs ne se conformaient pas à l'adjudication à quinze (15) jours de date, ils seront reconnus en défaut sans plus de formalité, Les acquéreurs auront droit aux loyers seulement à partir de la date du passage des actes de vente

Actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

18 mai—18 24 31—juin 7 14 21

Succession de Veuve Jacques Larose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 62,178—Division A—Attendu que James O. Larose a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu veuve Jacques Larose décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

T. CONNELL, Greffier.

12mai—12 16 21

Succession de Salvatore Calcagno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 62,146—Division A—Attendu que Giralmo Calcagno a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Salvatore Calcagno, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Frank Zengel, avocat.

9 mai—9 12 18

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DE CHOIX

DANS LE

TROISIEME DISTRICT.

2519-2523—Rue DECATUR entre la rue Espagne et l'avenue Lafayette.

BOULANGERIE établie depuis de longues années et belle résidence à deux étages. Louée à bail jusqu'au 1er juin 1902 à raison de $600 par an, payable $50 mensuellement. Occupée depuis dix ans par George Kaupp. Le SHOP débite environ un baril de farine par jour.

Encoignure de la rue DECATUR et l'avenue LAFAYETTE—Elégant édifice à deux étages, distribué pour magasin et résidence.

2518-2520—Rue DECATUR, entre l'avenue Lafayette et la rue Espagne—Belle bâtisse à deux corps de logis, à un étage.

Succession de Madame Margaret Schatz.

No 61 326—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue Commune, MERCREDI, le 20 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 10 mai 1900 pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Deux certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Decatur, Espagne, Chartres et l'avenue Lafayette, désignés par les numéros Cinq et Six, sur un plan particulier de Joseph Pilié, voyer, daté le 10 mars 1840, déposé dans le bureau de A. Mazureau, notaire; les deux dites portions de terre mesurent ensemble 61 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles, bornées dans le fond par le et numéro Sept.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse à deux étages couverte en ardoises, la partie du bas en briques, et connue par le numéro 2519 rue Decatur, ayant quelque neuf chambres, hall, pallier, une grande bâtisse à un étage dans le fond, couverte en ardoises, une autre bâtisse à un étage couverte en ardoises, avec les fours pour l'usage de la boulangerie, une autre bâtisse à un étage couverte en ardoises, connue par le numéro 2523 rue Decatur, ayant une chambre et un magasin pour la vente de pain, gâteaux, etc., grande entrée pour voiture, citerne, latrines, water works, etc

Cette boulangerie est établie depuis près de ci quante ans et devrait attirer l'attention de ceux qui désirent s'établir dans l'exploitation de ce genre d'affaires. Vendue sujet au bail expirant le 1er juin 1902 à raison de $600 par an payable $50 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette et les rues Decatur, Espagne et Nord Peters désigné par la lettre B, et mesure 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Decatur, 53 pieds 6 pouces de profondeur sur une première ligne de profondeur la plus près de la rue Espagne, plus 7 pieds sur une ligne parallèle à la rue Decatur, puis 28 pieds 2 pouces 4 lignes sur une second ligne de profondeur, 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de profondeur et face à l'avenue Lafayette et 8 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le tout mesure américaine.

Les améliorations comprennent une élégante bâtisse à deux étages couverte en ardoises comme magasin, pièdestaux, le rez de chaussée ayant un grand appartement adapté pour l'usage de n'importe quel genre d'affaires et quelque sept chambres au second étage, citerne, latrines, hangar; etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette et les rues Decatur, Espagne et North Peters, désigné par la lettre A, et mesure, commençant à une distance de 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de l'encoignure Lafayette et Decatur, 30 pieds de face sur la rue Decatur 53 pieds 6 pouces sur une première ligne de profondeur le plus près de l'avenue Lafayette, puis sur une ligne parallèle à la rue Decatur 7 pieds, puis sur une seconde ligne de profondeur de 28 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Lafayette, 81 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Espagne et 23 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse à deux corps de logis couverte en ardoises ayant 6 chambres et deux cabinets, hangar, citerne, etc., et connue par les numéros municipaux 2518 et 2520 avenue Lafayette.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement et garanti par le lien et privilège du vendeur et hypothèque conventionnelle respectivement sur lesdites propriétés et toutes les autres clauses de sécurités, les acquéreurs assumeront les taxes de 1900 en sus de leur enchère respective, les actes de vente devront être passés pardevant Charles J. Théard, notaire public, qui devront payer les Internal Revenue Stamps et faire un dépôt de 10 0|0 sur le prix de l'adjudication.

John L Peytavin, avocat.

17mai—17 18 19 23 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 918 rue Bourgogne entre Dumaine et St-Philippe.

SUCCESSION DE Mme THEODORE OWIN.

No 61,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 6 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 30 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 85, borné par les rues Bourgogne, Dauphine St-Philippe et Dumaine, mesurant, mesure française, 30 pieds de face sur la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse devant couverte en ardoises devant et à l'arrière, une autre bâtisse couverte en ardoises ayant deux chambres et cabinets, hangar fermé, citerne, latrines, hangar à laver, porte cochère, etc., etc.

Termes et conditions Un tier ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur ladite propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John R Legier, notaire public et de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume eu égard au transfert de la police d'assurance, le paiement des frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire, etc., les taxes de l'année 1900 et les timbres de l'internal revenu des Etats-Unis devant être assumés et payés par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère au moment de la vente pour garantir la vente.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DESIRABLE,

No 818 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

Entouré de tous les Agréments.

Succession de James McGovern.

No 58,352—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune — MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorat ons qu'y s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Bourgogne et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, galerie devant, latrines, barrière à claire-voie, etc.

Termes et Conditions. — La moitié ou plus, comptant, la balance à un, ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; l'acte de vente de contenir le pacte de non aliénation avec cinq pour cent d'honoraire d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuite judiciaire pour le paiement des dits billets, assurance et le transfert de la police, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F D. Charbonnet, notaire aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu des Etats Unis ainsi que les timbres sur l'acte et les billets.

Charles F. Claiborne, avocat

19 av—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE MAISON

à un étage et à deux corps de logis presque neuve,

Nos 3117-3119 rue Dumaine, entre Lopez et Rendon.

Les chars de la ligne Orleans RR. Co., du City Park et du Bayou St-Jean passent devant la propriété.

Tous les agréments sont a la main.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 422, borné par les rues Dumaine, St Philippe, Lopez et Rendon, ledit lot est désigné par le No 28 et mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve, ayant quelque huit chambres, latrines, citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité, telles que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement desdite billets etc., l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1900, ainsi que tous les timbres de revenu des Etats-Unis et de déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 0|0 de son enchère pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, N. P. aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.

19 avril—19 25—mai 2 9 16 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jean M. Dantaguan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 62 234—Division D—Attendu que Jean M. Sarreguet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean M. Dantaguan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL, Greffier.

19 mai—19 23 28

Succession de Thomas Glaser et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 62,032—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. L. Cortley, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOS. CONNELL, Greffier.

19 mai—19 23 28

Succession de Mme. veuve Theresa Groetsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,182—Division B—Attendu que Jules Groetsch a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme veuve Theresa Groetsch, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

THOS CONNELL, Greffier.

Robert J. Maloney, avocat.

11 mai - 11 15 20

Succession de Samuel Leathem et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,066—Division D—Attendu que William J. Leathem a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Leathem et Honora Ann Leathem, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL. Greffier.

Frank Zengel avocat.

10 mai 10 14 19

Succession de M. et Mme Thos. Shaughnessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,190—Division A—Attendu que P. J. McMahon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. et Mme Thos. Shaughnessy, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

T. CONNELL, Greffier.

12mai—12 17 21

AVIS AUX CREANCIERS.

Charter Oak Stove and Range Co et als versus Henry Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Fuchs, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours, pour le mois d'avril 1900, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.

THOS CONNELL, Greffier

Dinkelspiel & Hart, avocats

15 mai—15 19 24

THE ORIGINAL SPEECH.

It Was a Language of Words Composed Entirely of Vowels Repeated or Varied.

The original speech, the true primeval tongue of man was quite unlike any language we have ever heard; yet we have all talked it, and its elements are present in the tongues of today. The primeval language, says the Contemporary Review, was a vowel language altogether; it had no consonants, or contacts (as we ought to call them) at all. Its words consisted of vowel sounds following each other, repeated or varied—or words like acaea, aoao, aia, auau, aeoia, iaua, oioi, ouou, uaua, ueue, all of which I may say in passing are taken from a language in use to-day. The sentences were intermittent streams of vowels, each stream held on so long as the speaker's breath allowed or whim dictated. When all literature was recited, the same consideration, the capacity of the lungs, determinated the length of the bardic line, so we have our shlokas, our hexameters, our Alexandrines, and so forth, each a lungful of verse; in the primeval tongue it was likewise, but the sentences were vowels only.

There are about ten or a dozen pure vowels to go upon, and vowel words may run up to five syllables, so we have a very considerable fund to draw on for vowel streams. And these streams of vowel speech cor